

## RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXÉCUTIF DU 15 JUIN 2019

V1.0

### Elus :

**Présents**: Nicolas Hénard, Henry Bacchini en GTM, Sylvie Harlé, Stéphane Fretay en GTM le matin, Marie-Pierre Chauray, Jean-Pierre Salou, Ed Russo

**Excusés** : Claire Fontaine, Corinne Migraine, Régis Bérenguier

- **Invités** :

**Présents** : Eric Marliot, Pierre Ganter

**Excusés** : Jacques Cathelineau, Laurence Mezou

## 1 Introduction du Président

<b>Information</b>	Le président introduit la séance en faisant un point sur les différents sujets d'actualité.
--------------------	---

## 2 Point sur les licences

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif prend connaissance du point fait en séance sur les licences à la date du 5 juin 2019.
--------------------	--

## 3 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

### 3.1 Approbation du relevé de décision du BE du 11/05/19 et du BE du 25/0519

<b>Décision BE-190615-01</b>	Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité le relevé du BE du 11 mai 2019. Publication sur le site Internet de la FFVoile le 17 juin 2019.
----------------------------------	--

<b>Décision</b> <b>BE-190615-02</b>	<p>Le Bureau Exécutif approuve à l'unanimité le relevé du BE du 25 mai 2019.</p> <p>Publication sur le site Internet de la FFVoile le 17 juin 2019.</p>
--	---

### 3.2 Résultats des votes électroniques période 29/05 au 14/06 2019

#### 3.2.1 Validation de l'organisation du Championnat du Monde Nacra 15

<b>Information</b>	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du résultat du vote électronique relatif à l'organisation par le Yacht Club de la Pointe Rouge du Championnat du monde Nacra 15 du 19 au 25 octobre 2019</p> <p>Résultat du vote : oui à l'unanimité  Décision BE-190529-01</p>
--------------------	--

#### 3.2.2 Appel d'offre intermédiation Assurance FFVoile 2020-2023

<b>Information</b>	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du résultat du vote électronique relatif au choix du courtier en assurance suite à appel d'offre</p> <p>Suite à l'étude des offres des différents courtiers en Assurance et à l'application des critères prévus au cahier des charges de l'appel d'Offre, le BE de la FFVoile décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retenir le cabinet VERSPIEREN comme courtier de la FFVoile pour la période 2020 – 2023, pour l'ensemble des assurances de la FFVoile à l'exception néanmoins de la partie Individuelle Accident,</li> <li>- Ne pas recourir au courtage pour la partie Individuelle Accident et de gérer en conséquence l'IA en direct avec la MDS ce qui permettra de bénéficier du partenariat, si toutefois la MDS était retenue pour l'IA dans le cadre de l'appel d'offre compagnie auquel MDS répondra avec la même offre.</li> <li>- Maintenir AMTM (MADER) pour la gestion des sinistres FFVoile sous réserve de la compatibilité avec l'ensemble du programme Assurance FFVoile (Courtier et Compagnies retenues). Dans ce cadre, il sera donc demandé à Verspieren (si il s'agit du courtier retenu) d'une part et aux compagnies d'assurance qui seront retenues lors de la consultation assurance d'autre part, de trouver un accord (notamment financier) pour attribuer la gestion des sinistres du contrat groupe à AMTM.</li> </ul> <p>Résultat du vote : oui à l'unanimité – 1 non votant (H BACCHINI n'a pas participé au vote après avoir déclaré un conflit d'intérêt puisque administrateur de la MDS)  Décision BE-190614-01</p> <p>Publication électronique sur le site de la FFVoile le 17 juin 2019.</p>
--------------------	---

### 3.3 Point budgétaire

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point budgétaire (SOF, risques et opportunités, planning budget 2020)
--------------------	--

### 3.4 Mise à jour de l'organigramme Fédéral

<b>Décision BE-190615-03</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les modifications suivantes de l'organigramme fédéral :			
	<b>BE/CA</b>	Membre du BE	Ed RUSSO devient membre du BE, co-responsable du DVFAT et est élu trésorier de la FFVoile	V0.62
	<b>BE/CA</b>	Membre Du BE	Philippe MEUNIER est élu Secrétaire Général adjoint et invité permanent du BE	V0.63
	<b>BE/CA</b>	Membre du CA	Alexis MINARD devient administrateur de la FFVoile après vote du CA	V0.62
	<b>CCA</b>	CCA	Georges PRIOL est désigné Président de la CCA suite à vote du CA	V0.62
	Commissions indépendantes	Jury d'Appel	Christophe SCHENFEIGEL et Baptiste VERNIEST deviennent stagiaires du Jury d'Appel pour la période 2019 – 2020	V0.62
DCP	Commission Sport de HN	Indiquer les membres es-qualité tel qu'initialement imaginé	V0.63	

### 3.5 Ventilation financière du titre de participation Kiteboard

<b>Décision BE-190615-04</b>	<p>Le Bureau Exécutif valide le tarif du « titre de participation kiteboard » à 3 € ainsi que la nouvelle ventilation financière du titre à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une part assurance égale 1,05€.</li> <li>• Une part fédérale (fonds généraux) non fléchée de 0,95 €</li> <li>• Une part fléchée vers l'expérimentation du titre de participation Kiteboard et le développement/fonctionnement du « Collectif Coach Kiteboard FFVoile » de 1€</li> </ul> <p>Par ailleurs, il précise qu'il y a gratuité pour le 5<sup>ème</sup> titre de participation vendu consécutivement dans une période calendaire de 5 jours consécutifs</p> <p>Cette décision modifie la décision (BE-190222-14) du BE du 22/02/2019.</p>
----------------------------------	--

### 3.6 Point information sur le Conseil des Présidents de ligues

<b>Information</b>	
--------------------	--

	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'ordre du jour du Conseil des Présidents de ligues qui se déroulera les 21 et 22 juin 2019 au siège de la FFVoile.
--	--

### 3.7 Commissions grandes épreuves fédérales

#### 3.7.1 SOF 2019 ET SWC Marseille 2019

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé du déroulement de la SOF 2019 et la SWC MARSEILLE 2019
--------------------	---

#### 3.7.2 Organisation par le Club Multicoques de Hyères du Championnat d'Europe Nacra F20

<b>Décision BE-190615-05</b>	Le Bureau Exécutif valide l'organisation par le Club Multicoques de Hyères du Championnat d'Europe Nacra F20 du 20 au 22 septembre 2019.
----------------------------------	--

#### 3.7.3 Organisation par le Club de La Pelle du Championnat du monde Nacra 15 « full foiling »

<b>Décision BE-190615-06</b>	Le Bureau Exécutif valide l'organisation par le Club de La Pelle (Marseille) du Championnat du monde Nacra 15 « full foiling » du 26 au 27 octobre 2019
----------------------------------	---

### 3.8 Affiliation de la classe Nacra

<b>Décision BE-190615-07</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile rejette la demande d'affiliation de l'association Française de la Classe Nacra notamment du fait qu'elle regroupe tous les voiliers produits sous le nom de la marque NACRA, qui en ferait alors une classe « multi classes ». Par ailleurs, les classes internationales NACRA (NACRA 15 et NACRA 17) existent actuellement et par cette décision la FFVoile est donc bien en conformité avec World Sailing et ses propres textes.
----------------------------------	---

### 3.9 Agenda général – Planning réunions

<b>Décision BE-190615-08</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la <b>FFVoile valide l'Agenda</b> général et le Planning des réunions du second trimestre à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BE du 20/07/2019</li> <li>- BE du 07/09/2019</li> <li>- BE du 19/10/2019 en GTM</li> <li>- BE du 23/11/2019</li> </ul> <p>Pour mémoire, il est rappelé que les dates du 28/09/2019 et du 06/12/2019 pour la réunion du CA avaient déjà été validées.</p>
----------------------------------	---

### **3.10 Acceptation d'un don de la part de l'Association de Classe AS Maraudeur**

<b>Décision BE-190615-09 Vote CA</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la décision d'accepter un don de la part de l'Association de Classe AS Maraudeur, à savoir une Coupe en or massif. Conformément aux textes statutaires de la FFVoile, le CA devra valider ce don.
<b>Décision BE-190615-10</b>	Dans l'hypothèse où le CA valide ce don, le Bureau Exécutif de la FFVoile propose d'inviter le Président de la classe lors du CA de septembre 2019 afin d'organiser la remise officielle de la Coupe.

### **3.11 Désignation d'un(e) secrétaire général adjoint(e)**

<b>Décision BE-190615-11</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide à l'unanimité, suite à un vote à bulletin secret, Philippe MEUNIER comme Secrétaire Général adjoint.
----------------------------------	--

### **3.12 Projet d'abrogation du Règlement de la Commission Haut Niveau et suppression de la Commission Haut Niveau**

<b>Décision BE-190615-12 Vote CA</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la proposition d'abrogation du Règlement de la Commission Haut Niveau de la FFVoile avant de la soumettre au CA pour validation.</p> <p>Le BE confirme donc qu'il existe deux modalités de sélection des sportifs de haut niveau pour participer aux différentes compétitions internationales et aux Jeux Olympiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- par la délégation donnée au DTN de la FFVoile pour définir les modalités de désignation des sélections et des délégations de la FFVoile à l'international, à l'exception des Jeux Olympiques,</li><li>- par le comité de sélection, composé du Vice-président en charge du Haut-Niveau, du Directeur Technique National et du Directeur de l'Equipe de France de Voile, qui est chargé de désigner les sportives et sportifs qui seront proposé-e-s au Comité National Olympique et Sportif Français afin de représenter la France en voile aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020.</li></ul> <p>Aux fins de clarté, il est précisé que la commission de Haut niveau mentionnée dans ledit règlement (et défaite par conséquent de la décision du BE validant un nouvel organigramme en début de mandature 2017 – 2020) ne doit pas être confondue avec la Commission Sport de Haut Niveau du Département Compétition Performance mise en place en début de mandature et qui est donc bien maintenue. Pour mémoire, elle est co-présidée par les deux vice-Présidents du DCP.</p>
--	---

## 4 Département Compétition Performance

### 4.1 Championnat de France des Raids

<b>Reporté</b>	Sujet ajourné qui fera l'objet d'un vote électronique du BE avant passage en CA
----------------	---

### 4.2 Création d'un trophée national esailing

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé par le Département Compétition et Performance qu'il va faire son possible pour s'engager dans la mise en œuvre d'une compétition esailing tout en collaborant avec la société virtual regatta pour renforcer les liens entre la pratique virtuelle et réelle.
<b>décision BE-190615-13</b>	Le BE donne son accord de principe pour poursuivre le travail mais sous condition qu'un modèle économique soit défini

### 4.3 Modification des championnats Match Racing et prix d'inscription

<b>Décision BE-190615-14</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les propositions d'évolution des règlements des Championnats de France Match Racing Open et Espoirs
<b>Vote CA</b>	<p><u>Championnat de France Match Racing Open – nouveau texte</u> Le Championnat de France Open Match Racing est ouvert à 12 barreaux. Seront sélectionnés les 4 premiers barreaux français au classement de chaque finale de bassin. Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 12 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux candidats de son choix. Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le..... (date à fixer le lendemain de la dernière finale de bassin) : à l'adresse : <a href="mailto:habitable@ffvoile.fr">habitable@ffvoile.fr</a></p> <p>Les championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Ligues. Les règlements des championnats de bassin sont en annexe du présent règlement.</p> <p>Un barreur peut participer aux épreuves sélectives d'un ou plusieurs bassins, selon les conditions d'admissibilité fixée par les Avis de Course et les règlements de bassin. <b>Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin.</b></p> <p><u>Championnat de France Espoirs Match Racing – nouveau texte</u> Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est ouvert à 10 barreaux. Seront sélectionnés au Championnat de France Espoirs Match Racing, les 10 barreaux français suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Manche / Mer du Nord</li><li>- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Atlantique,</li><li>- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Méditerranée.</li><li>- 1 barreur français candidat invité par la Commission Nationale Match Racing,</li></ul>

<p><b>Décision</b> <b>BE-190615-15</b></p>	<p>Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux candidats de son choix. Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le..... (date à fixer le lendemain de la dernière finale de bassin) : à l'adresse : <a href="mailto:habitable@ffvoile.fr">habitable@ffvoile.fr</a></p> <p>Lorsque l'organisateur du Championnat de France Espoirs Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que les sélectives à ce championnat de France ou le nombre d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreaux, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.</p> <p><b>Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix.</b> <b>Un barreur ne peut participer qu'à une seule sélective de bassin.</b></p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le montant des droits des Championnats de France Féminin, Espoirs et Open à partir de 2020.</p> <table border="0"> <tr> <td><b>Compétition</b></td> <td><b>Prix à partir de 2020</b></td> </tr> <tr> <td><b>CF MR Féminin</b></td> <td><b>300 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>CF Espoirs MR</b></td> <td><b>350 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>CF MR Open</b></td> <td><b>450€</b></td> </tr> </table>	<b>Compétition</b>	<b>Prix à partir de 2020</b>	<b>CF MR Féminin</b>	<b>300 €</b>	<b>CF Espoirs MR</b>	<b>350 €</b>	<b>CF MR Open</b>	<b>450€</b>
<b>Compétition</b>	<b>Prix à partir de 2020</b>								
<b>CF MR Féminin</b>	<b>300 €</b>								
<b>CF Espoirs MR</b>	<b>350 €</b>								
<b>CF MR Open</b>	<b>450€</b>								

#### 4.4 Proposition DCP attribution championnat de France jeunes 2020/2021/2022

<p><b>Décision</b> <b>BE-190615-16</b></p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide (unanimité moins 1 contre Marie Pierre CHAURAY) l'attribution des championnats de France jeunes comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Championnat de France Minimes</b></td> <td>CDV 56</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Championnat de France Espoirs Glisse</b></td> <td>CV Martigues</td> <td>CV Martigues</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage</b></td> <td>CV Martigues</td> <td>CV Martigues</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Championnat de France Espoirs Windfoil / Kitefoil</b></td> <td>CDV 11</td> <td>CDV 11</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Championnat de France Minimes et Espoirs Kiteboard Freestyle</b></td> <td>CDV 11</td> <td>CDV 11</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Championnat de France Espoirs Extrême Glisse</b></td> <td>Ligue Normandie</td> <td>Ligue Normandie</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2020	2021	2022	<b>Championnat de France Minimes</b>	CDV 56			<b>Championnat de France Espoirs Glisse</b>	CV Martigues	CV Martigues		<b>Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage</b>	CV Martigues	CV Martigues		<b>Championnat de France Espoirs Windfoil / Kitefoil</b>	CDV 11	CDV 11		<b>Championnat de France Minimes et Espoirs Kiteboard Freestyle</b>	CDV 11	CDV 11		<b>Championnat de France Espoirs Extrême Glisse</b>	Ligue Normandie	Ligue Normandie	
	2020	2021	2022																										
<b>Championnat de France Minimes</b>	CDV 56																												
<b>Championnat de France Espoirs Glisse</b>	CV Martigues	CV Martigues																											
<b>Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage</b>	CV Martigues	CV Martigues																											
<b>Championnat de France Espoirs Windfoil / Kitefoil</b>	CDV 11	CDV 11																											
<b>Championnat de France Minimes et Espoirs Kiteboard Freestyle</b>	CDV 11	CDV 11																											
<b>Championnat de France Espoirs Extrême Glisse</b>	Ligue Normandie	Ligue Normandie																											

#### 4.5 Point évolution championnats de France minimes catamaran

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé par le Département Compétition et Performance qu'il rendra ses conclusions en septembre 2019 pour une possible évolution de support à partir de 2020.
--------------------	--

#### 4.6 Augmentation des tarifs d'inscription aux championnats de France Jeunes à partir de 2020

<b>Décision BE-190615-17</b>	<p>Le Bureau Exécutif valide les tarifs d'inscriptions aux championnats de France Jeunes proposés par le Département Compétition et Performance à partir de 2020 ci-après :</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Tarifs</th><th>Avec majoration</th></tr></thead><tbody><tr><td>Solitaires</td><td>80</td><td>110</td></tr><tr><td>Doubles</td><td>160</td><td>210</td></tr><tr><td>Flotte co minimes</td><td>160</td><td>210</td></tr><tr><td>Open 5.70</td><td>240</td><td>360</td></tr><tr><td>Flotte Co Sol Equipage</td><td>1350</td><td></td></tr></tbody></table>		Tarifs	Avec majoration	Solitaires	80	110	Doubles	160	210	Flotte co minimes	160	210	Open 5.70	240	360	Flotte Co Sol Equipage	1350	
	Tarifs	Avec majoration																	
Solitaires	80	110																	
Doubles	160	210																	
Flotte co minimes	160	210																	
Open 5.70	240	360																	
Flotte Co Sol Equipage	1350																		

#### 4.7 Championnat de France windsurf vagues

<b>Décision BE-190615-18</b>  <b>Vote CA</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le règlement du championnat de France windsurf vagues à partir de 2019.
--	---

#### 4.8 Réforme des Classements Individuels et des Championnats de France des Clubs

<b>Décision BE-190615-19</b> <b>Vote CA</b>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide :</p> <p><b>Les principes de la réforme du Chpt de France des clubs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration du Classement Activité Sportive</li><li>• Les modalités de calcul du CF des Clubs</li><li>• Valorisation de la pratique féminine et de la pratique jeune</li></ul> <p><b>Les principes de simplifications et de programmation des Classements individuels (Régionaux et National) et du championnat de France des clubs</b></p> <p><b>La date du lancement du classement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Année sportive 2021 : Année « 0 » en 2020 - Une année d'appropriation et d'information avec les clubs et territoires. En 2020, les deux classements (celui actuellement en cours et le nouveau classement applicable en 2021) tourneront en même temps ce qui permettra la comparaison</li></ul>
--	--



#### **4.9 Modification de la date du Championnat de France Espoirs Wind Foil, Kite Foil et Kiteboard Freestyle**

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé par le Département Compétition et Performance de la modification de la date du championnat de France Espoirs Wind Foil, Kite Foil et Kiteboard Freestyle soit du 24 au 29/08/2019 (réduction d'une journée).
--------------------	---

### **5 Département Economique Social et Environnemental**

#### **5.1 Règle de sécurité pour les personnes seniors ou dans le cadre du sport santé**

<b>Décision BE-190615-20 Vote CA</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve et valide les Règles de sécurité de la FFVoile pour les personnes seniors ou dans le cadre du sport santé en application de l'article A-322-3-4 du code du sport.
--	---

#### **5.2 Fin de l'expérimentation du label Coach plaisance FFVoile**

<b>Décision BE-190615-21</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du dossier et valide la fin de l'expérimentation du label Coach Plaisance FFVoile et décide d'en faire un label à part entière.</li><li>2. Le Bureau Exécutif de la FFVoile laisse le soin au Pôle Prospective et Développement Economique de mettre à jour le règlement des labels en conséquence, en suivant les critères définis lors de la phase expérimentale du label.</li><li>3. Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise les Coach Plaisance « indépendants » (16 actuellement) à délivrer les différents types de licences FFVoile étant entendu que pour les licences clubs ils pourront uniquement délivrer les primo licences.</li></ol>
----------------------------------	--

#### **5.3 Fin de l'expérimentation du label Ecole Française de Croisière**

<b>Décision BE-190615-22</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du dossier et valide la fin de l'expérimentation du label Ecole Française de Croisière et décide d'en faire un label à part entière</li><li>2. Le Bureau Exécutif de la FFVoile laisse le soin au Pôle Prospective et Développement Economique de mettre à jour le règlement des labels en conséquence, en suivant les critères définis lors de la phase expérimentale du label.</li></ol>
----------------------------------	---

## 6 BE et commissions indépendantes/CA

### 6.1 Lignes directrices sur la feuille de route CCA

<b>Information</b>	Le Bureau Exécutif de la FFVoile échange et définit les premières lignes directrices de la feuille de route CCA.
--------------------	--